



LES  
DROITS  
EN  
ACTION

*Considérant que la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde.*

— Préambule de la *Déclaration universelle des droits de l'homme*





## MESSAGE DU PRÉSIDENT ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

En 2008–2009, on a célébré de par le monde le 60<sup>e</sup> anniversaire de la *Déclaration universelle des droits de l'homme*, et le Réseau juridique a poursuivi ses efforts pour que les droits humains soient au cœur de la réponse à la pandémie du VIH, au Canada et à l'étranger.

Au Canada, le Réseau juridique a observé que des politiques vont de plus en plus à l'encontre des données scientifiques et des droits humains. Le gouvernement fédéral a poursuivi sa croisade contre l'Insite, premier lieu supervisé pour l'injection à être légalisé en Amérique du Nord, en portant appel d'une décision de la cour qui l'exemptait des lois canadiennes sur la drogue; le gouvernement a de nouveau déposé un projet de loi prévoyant des peines minimales obligatoires pour certaines infractions liées à la drogue, alors que plusieurs ressorts états-uniens abandonnent à présent de telles lois désastreuses. Le Réseau juridique s'est fait présent dans les médias, dans la communauté et sur Internet,

de même que par le biais d'une déclaration sous serment et d'un témoignage devant le Parlement, pour demander que les politiques sur la drogue soient fondées sur des données et sur le respect des droits humains des personnes qui utilisent des drogues, en particulier les plus marginalisées.

Les politiques fédérales ayant maintenu l'interdiction d'accès à des seringues stériles en prison, le Réseau juridique a continué de développer son argumentaire pour l'action. En remettant un prix à un courageux prisonnier pour son travail d'éducateur à la santé et de militant du VIH/sida derrière les barreaux, nous avons attiré une attention médiatique nationale sur le besoin de services de prévention du VIH sensés et pragmatiques, en prison. Nous avons aussi commencé à recueillir des témoignages de détenus et d'ex-détenus, à travers le pays, documentant leurs expériences directes de partage de seringues artisanales contaminées pour s'injecter des drogues pendant leur incarcération.

Fait notable, nos efforts persistants pour l'expansion des traitements dans le monde en développement ont conduit au dépôt d'un projet de loi, au Parlement, pour rectifier les lacunes du Régime canadien d'accès aux médicaments; nous avons intensifié notre campagne pour qu'il soit adopté.

Sur la scène internationale, le Réseau juridique n'a pas été moins ardent dans sa promotion des droits humains dans la réponse au VIH. Nous avons joué un rôle prédominant au Congrès SIDA 2008, à Mexico, où nous avons remporté un prix pour notre recherche sur les droits juridiques des femmes et coparrainé la toute première Zone de réseautage pour les droits humains. En Asie cen-

trale et en Europe de l'Est, notre projet en cours sur la réforme du droit a déjà contribué à engendrer une réforme législative, au Tadjikistan, dont certains amendements sont fondés sur des recommandations du Réseau juridique. Nous avons publié des documents en thaï sur le VIH et la réduction des méfaits - notamment un rapport novateur analysant le système thaïlandais de traitement obligatoire de la dépendance à la drogue - qui seront utiles à l'éducation et au plaidoyer en Thaïlande et ailleurs.

Nous avons dit au revoir à notre directeur de la recherche et des politiques, Richard Pearshouse, dont les quatre années de service nous ont été fort précieuses. Il demeure engagé au mouvement, dans son nouveau rôle de chercheur principal pour la Division de la santé et des droits humains de Human Rights Watch, partenaire de longue date du Réseau juridique.

Nous avons aussi accueilli de nouveaux collègues. L'adjointe administrative Gilleen Witkowski nous apporte une solide assistance à plusieurs égards. Et le directeur des communications, Gilles Marchildon - ardent militant pour les droits des personnes gaies, lesbiennes, bisexuelles et transgenres au Canada - met à profit sa riche expérience en journalisme, édition, relations gouvernementales et collecte de fonds.

Le conseil d'administration a accueilli Liesl Gertholtz (directrice de la Division des droits des femmes, à Human Rights Watch) et Ryan Peck (directeur général de l'HALCO) comme nouveaux membres.

Les droits humains sont cruciaux à une réponse efficace au VIH, aux quatre coins du monde, mais ils ne peuvent être réalisés sans une action résolue et soutenue. Que ce soit en fondant nos analyses sur le droit des droits de la personne, en fournissant aux communautés les outils de plaidoyer dont elles ont besoin, ou en nous faisant entendre et en mobilisant des alliés pour défendre les droits de personnes que le public ne tient pas en sympathie, le fil conducteur de notre travail est notre engagement à transposer les droits dans l'action.



Thomas Kerr  
Président

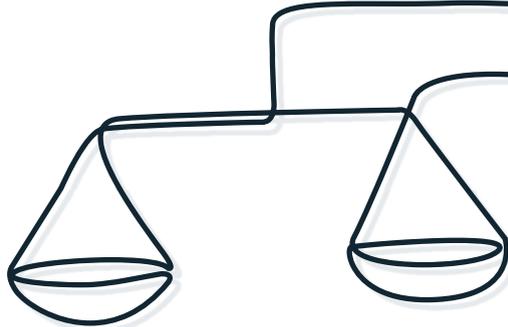


Richard Elliott  
Directeur général



**DROITS**

**INALIÉNABLES**



# CONTESTER L'INJUSTICE

---

Le Réseau juridique dénonce la désinformation et la stigmatisation qui conduisent souvent à des politiques malavisées et à l'injustice, que ce soit dans l'arène gouvernementale, médiatique ou des tribunaux. D'aucuns pourraient dire que nous choisissons des missions impopulaires : remettre en cause la criminalisation trop large de l'exposition au VIH, s'opposer à des appels en faveur du test forcé pour le VIH, et revendiquer des programmes d'échange de seringues en prison, par exemple. Le Réseau juridique met dans la balance les faits et données ainsi que les droits de la personne, pour contrer la peur et les préjugés, de même que l'injustice qu'ils engendrent.

**« Je vous félicite d'avoir attiré l'attention sur des préoccupations réelles et importantes, à propos de la nécessaire continuité [d'accès aux médicaments]. Les gens comme vous devraient être plus nombreux... »**

—Meskerem Tebeje, coordonnatrice des partenariats communautaires, Voices of Positive Women

**XVII<sup>e</sup> CONGRÈS INTERNATIONAL SUR LE SIDA**

Un fait saillant de l'année 2008-2009, le congrès SIDA 2008 a réuni à Mexico des milliers de militants, d'intervenants de première ligne, professionnels de la médecine, responsables de la santé publique et de politiques gouvernementales, journalistes et reporters. Le Réseau juridique y a nettement mis en relief l'importance des droits de la personne pour lutter contre la pandémie.

Dans plusieurs exposés oraux et par affiche, de même que des séances satellites et des conférences de presse, les chercheurs et chercheuses du Réseau juridique ont partagé leur expertise dans plusieurs domaines, notamment la voie législative pour contrer la violence à l'égard des femmes (un exposé qui a remporté un Prix du jeune chercheur), la réforme du droit de manière propice à la réduction des méfaits en Asie centrale, et la loi canadienne sur l'exportation de médicaments génériques à plus bas prix. La criminalisation de l'exposition au VIH ou de sa transmission a attiré une attention sans précédent. Le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) a publié à ce sujet un énoncé de politiques que le Réseau juridique avait aidé à rédiger, et l'analyse étoffée qu'a préparée le Réseau juridique, à propos de « lois sur le sida » piètrement conçues qui font leur chemin en Afrique occidentale et centrale, a été largement disséminée et a contribué à soulever des critiques longuement attendues à l'effet que de telles lois contribuent (entre autres problèmes) à étendre l'emprise des mesures pénales.

Un élément nouveau et central, dans notre implication à SIDA 2008, fut la « Zone de réseautage pour les droits humains » dans le Village global, une première pour les congrès internationaux sur le sida, coparrainée par le Réseau juridique et le Programme de santé publique de l'Open Society Insti-

tute (OSI), en collaboration avec une coalition de 24 organismes et réseaux actifs contre le VIH/sida et pour les droits humains. Sous sa bannière « Les droits humains et le VIH/sida : Aujourd'hui plus que jamais », la Zone a attiré des milliers de congressistes et de gens du public, pendant les cinq jours du Congrès. Le calendrier d'activités, bien rempli, incluait des panels et des séances de perfectionnement des compétences en anglais et en espagnol, des rencontres avec d'éminents experts, des projections de vidéos sur les droits humains, des campagnes de pétition et des comptes-rendus sur les droits humains en direct des salles d'exposés du Congrès. Le point culminant fut la manifestation pour les droits humains dans la lutte au VIH/sida, accompagnée de discours de représentants d'importants ONG nationaux et internationaux ainsi que d'autres leaders mondiaux de la riposte au VIH/sida.

Toujours au Congrès, le Réseau juridique et Human Rights Watch ont présenté le Prix international de l'Action contre le VIH et pour les droits humains de 2008, honorant l'Asia Pacific Network of Sex Workers (APNSW) et son rôle vital pour contrer la discrimination et la violence à l'égard des travailleuses et travailleurs sexuels, de même que les abus auxquels contribuent des lois qui criminalisent leur activité. Des membres de l'APNSW ont livré d'émouvants témoignages sur leur expérience personnelle; ils ont également signalé comment, au Cambodge, une nouvelle loi contre la traite de personnes fait en sorte que des travailleuses et travailleurs sexuels sont envoyés dans des centres de « réadaptation » et y subissent de la violence sexuelle, sont battus et n'ont qu'un accès limité à des soins de santé ou à de la nourriture. Le Prix décerné à l'APNSW a immédiatement, et à point nommé, renforcé les efforts de ce réseau et d'une coalition mondiale visant à faire en sorte que la note d'orientation de l'ONUSIDA sur le VIH et le commerce du sexe soit fondée sans détour sur un engagement à protéger et à promouvoir les droits humains des travailleuses et travailleurs sexuels.

*Pour en savoir plus au sujet des activités du Réseau juridique à SIDA 2008, consultez [www.aidslaw.ca/sida2008](http://www.aidslaw.ca/sida2008) (qui mène au contenu d'exposés et aux webémissions). Pour en savoir plus au sujet des principaux enjeux de droits humains dont on a discuté et débattu à SIDA 2008, consultez le supplément spécial du numéro de décembre 2008 de la Revue VIH/sida, droit et politiques – entièrement trilingue (français, anglais et espagnol) – à [www.aidslaw.ca/revue](http://www.aidslaw.ca/revue).*

# 50+

Nombre approximatif d'émissions de télévision ou de radio où des employés du Réseau juridique ont été vus ou entendus, au Canada (CBC, Global TV) et à l'étranger (Voice of America News, France-24)

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

L'assemblée générale annuelle (a.g.a.) de juin 2008, à Ottawa, a permis au Réseau juridique de collaborer avec deux autres partenaires nationaux - la Coalition interagence sida et développement (CISD) et le Groupe de travail canadien sur le VIH et la réinsertion sociale (GTCVRS). Cela a favorisé le réseautage entre organismes, en plus de l'occasion annuelle de réfléchir avec nos membres à notre travail antérieur et de les consulter sur nos plans pour l'avenir. Après les séances d'affaires, l'atelier et séance consultative d'une journée intitulée « Le VIH, le handicap et les droits humains : perspectives internationales et nationales » a réuni l'ensemble des participants, proposant un point de mire à l'intersection d'enjeux pertinents pour les trois organismes.

Lors de l'a.g.a., a par ailleurs été présenté le lauréat canadien de 2008 du Prix de l'Action contre le VIH et pour les droits humains que décernent annuellement le Réseau juridique et Human Rights Watch. Il s'agit de M. Peter Collins, militant pour la santé et condamné à l'emprisonnement à vie (peine qu'il purge dans l'Établissement Bath, en Ontario). Lors de la cérémonie, un diaporama présentant son art foisonnant et provocateur a servi de toile de fond à un survol de ses contributions extraordinaires au progrès de la santé et des droits humains des détenus, notamment la mise sur pied dans sa prison d'un programme d'éducation des pairs en matière de santé, la collaboration à un rapport sur les pratiques de tatouage plus sécuritaire publié par le Réseau d'action et de soutien pour les prisonniers vivant avec le VIH/sida (PASAN), et le plaidoyer de M. Collins depuis plusieurs années, au nom de plusieurs détenus aux prises avec le VIH ou d'autres affections.

## TEST DE SÉRODIAGNOSTIC

Veiller à ce que les politiques sur le test du VIH soient respectueuses des droits humains est une préoccupation de longue date du Réseau juridique, intensifiée d'ailleurs par les pressions exercées mondialement en faveur du test de routine avec option de refus (approche que l'OMS et l'ONUSIDA ont rebaptisée « conseil et dépistage à l'initiative du soignant »). Cette année, on s'y attendait, la pression a atteint le Canada lorsque l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) a lancé un exercice de révision pour mettre à jour les lignes directrices nationales en matière de counselling entourant le sérodiagnostic. Membre du groupe de travail d'experts créé par l'ASPC, le Réseau juridique persiste à signaler les préoccupations de droits humains que soulève le modèle de routine avec option de refus; il travaillera avec ses membres et d'autres alliés, au cours des prochains mois, afin que la nouvelle politique fédérale respecte les droits humains.

Par ailleurs, nous dénonçons depuis longtemps les lois qui prévoient de forcer une personne à subir le test du VIH ou d'autres infections hématogènes à la suite de l'exposition professionnelle (ou même non professionnelle) d'une autre personne à ses liquides corporels. Il s'agit en effet d'une violation considérable de droits de la personne. De plus, cette mesure n'est pas d'un grand secours pour l'individu (p. ex. intervenant en service d'urgence ou professionnel de la santé) qui a pu être exposé à l'infection dans le cadre de ses fonctions.

Ces facteurs n'ont cependant pas empêché que l'on envisage de telles lois de test forcé dans deux autres ressorts canadiens au cours de l'année.

En avril 2008, au Gouvernement du Manitoba et aux membres de la législature de cette province où l'on considérait un tel projet de loi, le Réseau juridique a présenté un mémoire contenant des arguments solides et étoffés qui vont à l'encontre du test du VIH sans consentement. Le Réseau juridique a également rencontré le ministre manitobain de la Santé et a invité les organismes de lutte au sida à exprimer leurs préoccupations. Regrettablement, le projet de loi a joui d'un vaste appui multipartite qui a conduit à son adoption comme loi manitobaine. La loi est similaire à celles qu'ont adoptées d'autres provinces.

Sur une note plus réjouissante, l'intervention semblable au Yukon, de la part du Réseau juridique, a inspiré aux législateurs une pause pour réfléchir. Le Réseau juridique avait critiqué le projet de loi « Mandatory Testing and Disclosure Act » déposé à la fin de 2008 par le gouvernement de ce territoire; plusieurs voix locales s'étaient aussi élevées contre ce projet de loi, notamment celle du Blood Ties Four Directions Centre, organisme leader en matière de sida au Yukon et membre de longue date du Réseau juridique. En janvier, le Réseau juridique a transmis son mémoire au gouvernement du territoire et à

tous les membres de l'assemblée législative, pour expliquer en quoi une loi sur le test obligatoire constitue une violation superflue et injustifiée de droits humains. Quelques semaines plus tard, alors qu'il était de passage à Whitehorse pour la 2<sup>e</sup> Northern Harm Reduction Conference, le directeur général Richard Elliott a eu l'occasion de faire un suivi de vive voix auprès de responsables des politiques. Il a rencontré le ministre de la Santé, le sous-ministre de la Justice, le médecin-hygiéniste en chef du territoire et plusieurs députés de l'opposition; il a également donné des entrevues à des radios et journaux. En mars, on a annoncé que le Gouvernement du Yukon avait mis le projet de loi en veilleuse; on ne sait pas exactement ce qu'il en adviendra mais ce sursis ouvre la porte à des changements.

*Le texte intégral des mémoires présentés au Manitoba et au Yukon par le Réseau juridique est accessible à [www.aidslaw.ca/testing](http://www.aidslaw.ca/testing).*

#### CRIMINALISATION DE LA NON-DIVULGATION DE LA SÉROPOSITIVITÉ

La criminalisation de l'exposition au VIH sans divulgation préalable de la séropositivité a attiré une attention croissante dans le monde, au cours de l'année, et fut sans contredit l'aspect du VIH le plus couvert par les médias canadiens. Au pays, cela fut déclenché en grande partie par le vif sensationnalisme accordé à quelques poursuites pénales contre des individus accusés d'agression sexuelle grave pour n'avoir pas divulgué leur séropositivité au VIH à un ou des partenaires sexuels. Ces affaires à grande visibilité ont mis en relief des tendances qui demeurent une préoccupation du Réseau juridique : hausse du nombre d'affaires pénales (environ 80 jusqu'ici, au Canada), fréquence accrue de telles poursuites (10 par année, depuis trois ans) et expansion de l'approche pénale pour englober la non-divulgation de la séropositivité dans un nombre croissant de situations, y compris des activités sexuelles où le degré de risque de transmission du VIH est considérablement réduit.

Afin de rectifier les éléments de désinformation et de prôner des limites au recours à des accusations pénales, le Réseau juridique a continué de donner de nombreuses entrevues aux médias sur ce sujet. Dans la même veine, le Réseau juridique a

19

Nombre de communiqués et avis aux médias diffusés par le Réseau juridique en lien avec divers enjeux des droits humains

**« Le Réseau juridique joue un rôle crucial en aidant des leaders d'organismes de lutte au VIH, comme moi, à s'orienter dans des situations souvent difficiles de quête d'équilibre entre la protection des droits des personnes vivant avec le VIH/sida et du droit des autres Canadiennes et Canadiens de ne pas contracter le VIH. »**

— Patricia Bacon, directrice générale,  
Blood Ties Four Directions Centre

agi en amont pour faire en sorte que l'information sur l'état du droit soit communiquée à ses membres et aux intervenants de première ligne. Par exemple, en février et mars 2009, le Réseau juridique a collaboré avec le Réseau canadien d'info-traitements sida et onze organismes locaux ou régionaux des quatre coins du pays, dont la COCQ-Sida au Québec, pour présenter des ateliers sur la divulgation du VIH et le droit; chaque atelier était structuré pour combler des besoins spécifiques des membres de la communauté locale ainsi que d'employés d'organismes et autres intervenants.

De plus en plus, le Réseau juridique intervient en cour afin de faire valoir la nécessité de limites appropriées à la portée du droit pénal dans son application à la non-divulgation de la séropositivité. Cette stratégie revêt un caractère crucial, à présent que commencent à arriver aux cours d'appel certaines des premières affaires intervenues depuis un arrêt phare de la Cour suprême du Canada qui a conclu en 1998 à la présence d'une obligation légale de divulguer la séropositivité au VIH avant d'avoir une activité qui pose un « risque important » de transmission du virus - jugement qui a donné lieu à l'augmentation constante et importante qui s'observe en matière de poursuites pénales à ce chapitre depuis une décennie. Le Réseau juridique concentre ses efforts sur l'objectif que les cours d'appel limitent l'application de ce critère en exclu-

ant, par exemple, des situations où une personne vivant avec le VIH a pratiqué le sécurisexe (p. ex., par l'usage du condom) ou avait une charge virale indétectable. Conjointement à la British Columbia Persons With AIDS Society, nous sommes intervenus devant la Cour d'appel de la Colombie-Britannique, dans une affaire où était soulevée indirectement la question de l'usage de condom et, à la fin de l'année 2008-2009, nous demandions le statut d'intervenant dans une deuxième affaire dans cette province et une qui allait être entendue par la Cour d'appel du Manitoba.

En outre, le Réseau juridique et HALCO [la HIV & AIDS Legal Clinic (Ontario)], ont organisé une réunion initiale adressée aux avocats de la défense s'occupant d'affaires pénales dans ce domaine ou s'intéressant à représenter des personnes accusées au criminel. Nous avons aussi commencé le développement d'une trousse de ressources pour les avocats de la défense, afin de leur fournir la documentation scientifique nécessaire, un corpus de jurisprudence du Canada et d'autres pays ainsi que d'autres éléments utiles à formuler des arguments propices à l'instauration de limites à la portée du droit pénal.

Pour en savoir plus au sujet des activités du Réseau juridique en réponse aux poursuites pour exposition au VIH, consultez [www.aidslaw.ca/droitcriminel](http://www.aidslaw.ca/droitcriminel).



DIGNITÉ

INHÉRENTE

# DÉFENDRE LES COMMUNAUTÉS VULNÉRABLES

---

Les premières personnes qui souffrent de toute érosion des droits humains sont celles qui sont les plus faciles à cibler et les moins capables de se défendre. Cette vulnérabilité est mise en relief très fortement par le VIH, notamment pour des groupes comme les détenus, les personnes qui font usage de drogue, les travailleuses et travailleurs sexuels, les femmes vivant dans la pauvreté ou exposées à la violence... Par ses recherches et son plaidoyer, le Réseau juridique contribue à défendre leurs droits et à faire entendre leurs voix.

# 170+

Nombre approximatif d'articles imprimés dans lesquels nous avons été cités, y compris des textes d'opinion du Réseau juridique publiés dans cinq grands journaux du Canada

## LANCEMENT DE TEMPS DUR

Il est du droit des détenus de recevoir des soins de santé de norme équivalente à ceux fournis hors des prisons, y compris des programmes complets pour la prévention du VIH et du virus de l'hépatite C (VHC). À cette fin, le Réseau juridique a largement disséminé *Temps dur : programmes de prévention du VIH et de l'hépatite C pour les détenus au Canada*, un rapport préparé conjointement avec PASAN. En plus d'être envoyée aux systèmes carcéraux, regroupements de détenus, responsables gouvernementaux et organismes communautaires, cette publication a été présentée lors de la British Columbia Corrections Health Care Conference ainsi qu'au Groupe de travail fédéral, provincial et territorial sur la santé des chefs correctionnels.

## RENFORCER LA VOIX DES DÉTENUS

Plusieurs détenus ont des antécédents de dépendance. La drogue est présente en prison, où est répandu le partage de seringues ou d'outils de fortune bricolés pour s'injecter des drogues. Au Canada comme dans bien des pays, les taux de prévalence du VIH et du VHC parmi les détenus sont beaucoup plus élevés que dans l'ensemble de la population. Tous ces faits ont été confirmés, recherche après recherche ainsi que par les statistiques mêmes des systèmes carcéraux, mais des gouvernements refusent encore de mettre en œuvre des mesures complètes de réduction des méfaits dans leurs prisons. Le Réseau juridique fait valoir depuis longtemps la nécessité de telles initiatives, en se fondant sur des données fiables, et il souhaite à présent joindre à cet effort la voix des détenus afin de renforcer, par des témoignages personnels,

l'argumentaire en faveur de l'instauration de programmes d'échange de seringues en prison (PÉSP).

De Vancouver à Halifax en passant par bien d'autres villes, le Réseau juridique a interviewé des détenus et ex-détenus dans chacune des régions du pays, afin de connaître leurs expériences concernant l'injection de drogue derrière les barreaux. Les résultats, transcrits et authentifiés comme déclarations sous serment, dépeignent un portrait d'urgence nationale quant au besoin de PÉSP dans les prisons du Canada.

Avec le généreux appui financier du M-A-C AIDS Fund, ces déclarations sous serment seront au cœur d'un rapport que nous publierons à l'automne 2009 et qui sera étoffé par des données scientifiques et arguments juridiques du droit international et canadien en faveur de la mise en œuvre de PÉSP.

*Pour accéder aux nombreuses ressources du Réseau juridique en ce qui touche le VIH en prison, consultez [www.aidslaw.ca/lesprisons](http://www.aidslaw.ca/lesprisons).*

## LA SCIENCE À L'OPPOSÉ DE L'IDÉOLOGIE

Dans une bataille judiciaire qui se poursuit, le Réseau juridique a déposé une déclaration sous serment afin d'appuyer l'Insite, le premier lieu d'injection supervisée qu'avait autorisé le gouvernement, à Vancouver. À la suite d'un jugement de la Cour suprême de la Colombie-Britannique qui a exempté l'Insite des lois canadiennes en matière de drogue, le gouvernement fédéral a entamé une contestation judiciaire afin de faire fermer l'Insite. Le Réseau juridique et ses partenaires persistent à l'encontre de cette opposition du fédéral vis-à-vis de l'Insite, en citant les données qui font foi que cet établissement sauve des vies et permet d'économiser des coûts, en plus de fournir à des utilisateurs de drogue l'accès à des ressources et à du soutien en vue de vaincre leur dépendance.

## VIH, HANDICAP, DROITS HUMAINS

Depuis quelques années, les liens entre l'infection à VIH et le handicap reçoivent plus d'attention, sont l'objet de recherches plus nombreuses, et suscitent un intérêt accru des responsables de la planification et des politiques; un nombre croissant de projets sur le VIH et le handicap voient d'ailleurs le jour. Cependant, les discussions entre les sympathisants de la lutte au VIH/sida et le mouvement pour les droits

des personnes handicapées révèlent un écart entre le militantisme dans le domaine du VIH et celui dans le domaine du handicap; d'où des appels à une meilleure collaboration entre les deux.

La Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées est entrée en vigueur en mai 2008. Les pays qui la ratifient doivent amender leurs lois et politiques nationales afin d'assurer une protection accrue des droits humains des personnes handicapées, notamment pour mettre un terme à la discrimination étatique au motif du handicap ainsi qu'à la discrimination d'autres parties. Bien qu'elle n'inclue pas expressément le VIH ou le sida dans sa définition ouverte de la notion de « handicap », la Convention aborde plusieurs problèmes que rencontrent les personnes vivant avec le VIH et elle pourrait être un instrument de plus pour le progrès des droits humains des personnes vivant avec le VIH/sida, tant au palier international que domestique.

En collaboration avec le GTCVRS et la CISD, le Réseau juridique a coécrit un document de travail qui explore les liens entre le VIH et les (autres) handicaps, aux chapitres du droit national et international sur les droits de la personne, et qui examine des occasions de plaider conjointement entre les sympathisants des droits des PVVIH/sida et ceux des droits des autres personnes handicapées, dans l'optique d'optimiser les protections issues de la Convention. Les trois ONG ont lancé leur document trilingue lors de leurs assemblées générales conjointes, en juin 2008 (voir p. 7), pour susciter la réflexion et la discussion au sein d'un auditoire principalement canadien, à propos des implications et des défis liés à la reconnaissance de l'infection à VIH comme un

handicap. L'analyse a été partagée également avec un lectorat international, par des exposés à SIDA 2008 et à Québec lors du 21<sup>e</sup> Congrès international de Rehabilitation International, événement bisannuel réunissant des personnes handicapées, des chercheurs, des sympathisants des droits humains ainsi que des délégués gouvernementaux de nombreux pays. Par ailleurs, le Réseau juridique a présenté un exposé et a participé à un dialogue international sur les politiques en matière de VIH et de handicap, organisé par Santé Canada, en mars 2009 à Ottawa, où étaient réunis des experts et militants de nombreux pays.

*Le document de travail – « Le VIH, le handicap et les droits de la personne » – est accessible via [www.aidslaw.ca](http://www.aidslaw.ca) > Publications > Recherche dans les publications.*

#### RÉFÉRENCE LÉGISLATIVE POUR LES DROITS DES FEMMES

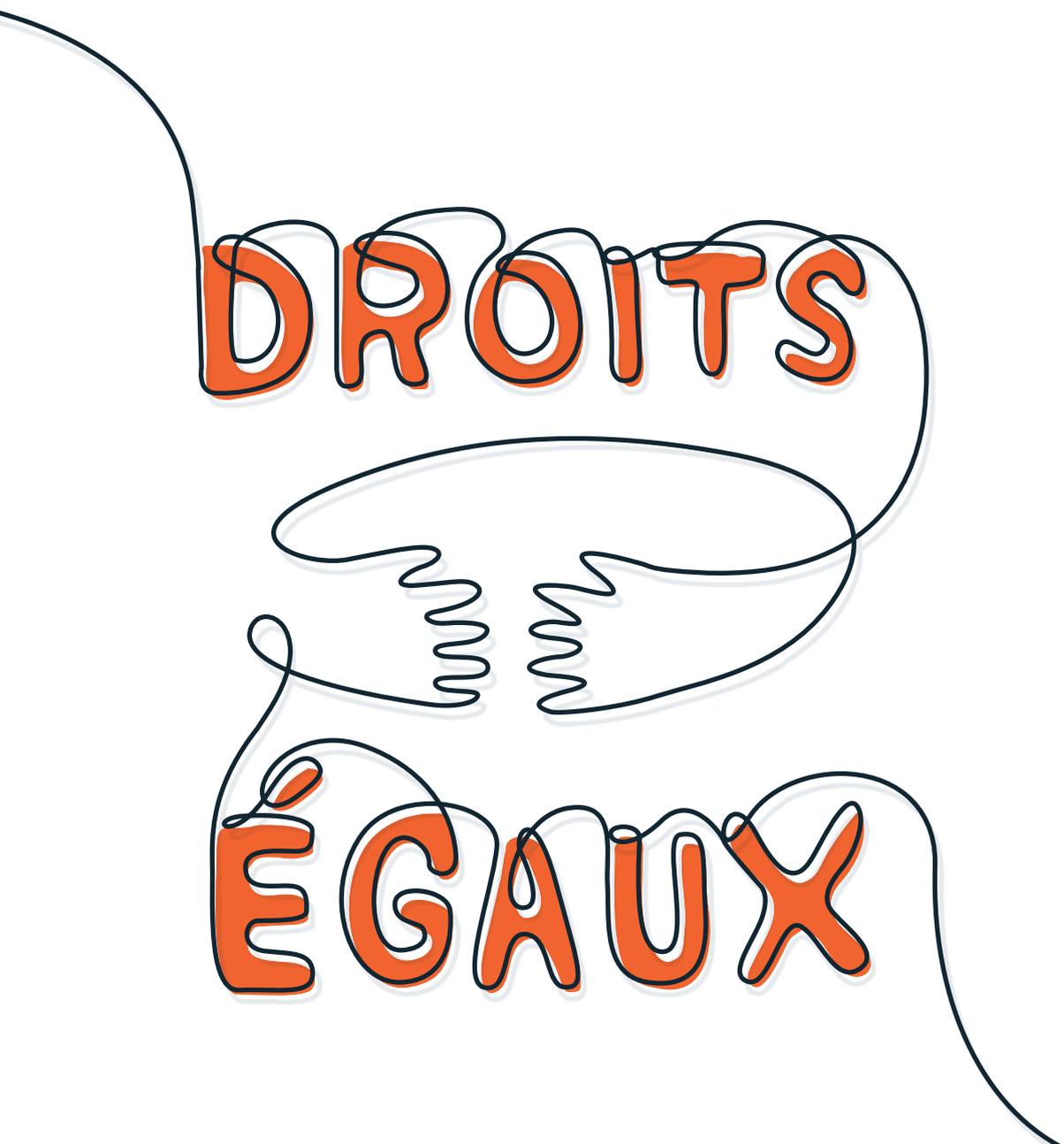
En décembre 2008, le Réseau juridique a participé à la 15<sup>e</sup> Conférence internationale sur le sida et les IST en Afrique (ICASA), à Dakar, Sénégal. Une séance d'exposés oraux ainsi qu'une présentation par affiche ont porté sur les droits des femmes, pavant la voie au lancement de la nouvelle publication du Réseau juridique qui paraîtra en 2009 et qui sera distribuée mondialement.

Cette référence législative abordera les enjeux du mariage et du divorce, de la famille ainsi que les droits d'héritage et de propriété, et comment ces éléments affectent les droits des femmes et leur vulnérabilité au VIH. Nous espérons qu'elle contribuera à rehausser les considérations de droits humains, en particulier dans le contexte de la prolifération de répliques de la « loi type » de N'Djamena (voir p. 24) et de ses dispositions néfastes touchant la criminalisation de l'exposition au VIH et de sa transmission.

Le Réseau juridique a publicisé ce document lors d'autres importants rassemblements internationaux, comme le colloque « Sex, Rights and Law in a World with AIDS », à Mexico en février 2009. Cet événement était organisé par le consortium *aids2031*, qui examine les leçons à retenir de la riposte au VIH/sida et qui vise à établir quelles stratégies à plus long terme devraient être mises en œuvre dès maintenant pour avoir des effets bénéfiques dans la lutte à la pandémie du VIH d'ici l'année qui marquera le 50<sup>e</sup> anniversaire de la documentation initiale de l'épidémie.

**« Je vous remercie énormément des recherches que vous avez effectuées pour moi. Votre implication est un réel gage de qualité. »**

— Blandine Mille, stagiaire en communication et événementiel, Médecins du Monde – Canada



DROITS

ÉGAUX

# PROMOUVOIR L'ACCÈS UNIVERSEL

---

L'universalité de la prévention, des soins et traitements ainsi que du soutien en matière de VIH ne sera jamais réalité si l'on ne voit pas à défendre et à promouvoir les droits humains et si l'on n'en assure pas la jouissance égale à toutes et tous. Le Réseau juridique participe à la lutte pour l'accès universel et égal, et ce de multiples façons, que ce soit en appuyant une action en justice pour contester le refus de services de santé à des personnes toxicomanes, en faisant campagne pour l'accès des pays en développement à des médicaments abordables ou en faisant connaître à l'électorat les positions des partis politiques à propos d'importants enjeux liés au VIH.

## LE MANQUE DE MÉDICAMENTS TUE, DANS LE MONDE EN DÉVELOPPEMENT

Comme membre du Groupe pour l'accès mondial aux traitements, le Réseau juridique a été à l'avant d'une campagne pour réformer le Régime canadien d'accès aux médicaments (RCAM), une loi axée sur la licence obligatoire de produits pharmaceutiques brevetés au Canada, dans le but d'en fabriquer des versions génériques moins chères pour exportation à des pays en développement.

Dès la création du RCAM, le Réseau juridique en a critiqué les lacunes et a fait campagne pour sa réforme, en gardant l'enjeu dans la mire des médias et à l'ordre du jour des politiciens. En 2007, dans le cadre de l'examen parlementaire de la loi, le Réseau juridique a soumis un mémoire qui proposait divers éléments de réforme – notamment de simplifier le mécanisme de licence obligatoire – et des amendements législatifs détaillés.

Depuis son adoption unanime au Parlement, il y a cinq ans, la loi n'a été utilisée qu'une seule fois par un fabricant générique, pour une seule autorisation à fournir une combinaison à dose fixe (CDF) contre le sida, à un seul pays. En septembre

2008, le Réseau juridique s'est réjoui de la livraison de médicaments au Rwanda – premier recours au monde à une loi nationale sur les licences obligatoires pour exporter des médicaments génériques à un pays en développement – mais il a continué d'affirmer qu'il y avait peu de chances que le RCAM soit utilisé de nouveau s'il n'était pas rectifié. Par ailleurs, il existe un urgent besoin d'antirétroviraux abordables, pratiques et adaptés à un usage pédiatrique : un enfant séropositif sur deux, dans le monde en développement, meurt avant l'âge de deux ans – en partie parce que moins de 15 % d'entre eux reçoivent les traitements dont ils ont besoin.

Au cours du dernier trimestre de l'année 2008-2009, nos pressions constantes pour réformer le RCAM ont commencé à porter fruit.

Premièrement, des pourparlers avec le plus important fabricant canadien de médicaments génériques, Apotex Inc., l'ont conduit à s'engager publiquement à fabriquer une CDF pédiatrique si le RCAM est simplifié. Ayant rallié Apotex, le Réseau juridique s'est rendu au siège mondial de l'UNICEF, à New York, où il a rencontré des dirigeants pour leur présenter *Réaliser la promesse de traitements pour les plus vulnérables*, un nouveau document d'information du Réseau juridique qui met en relief l'urgence de modifier le RCAM afin d'aider les enfants vivant avec le VIH. L'UNICEF a accepté de fournir au Réseau juridique un précieux soutien technique pour l'expansion des traitements anti-VIH destinés aux enfants.

Le Réseau juridique a ensuite tourné son attention vers la Colline parlementaire, rencontrant des députés et sénateurs de tous les partis et visitant divers cabinets ministériels pour expliquer les détails des amendements qu'il propose – notamment l'idée d'une « solution à licence unique », qui simplifierait considérablement le mécanisme de licence obligatoire pour l'exportation.

À la fin de mars 2009, le Réseau juridique a participé à un panel d'experts sur le RCAM, organisé par le sénateur Yoine Goldstein au Théâtre national de la Presse, à Ottawa, où ont pris la parole Stephen Lewis (codirecteur d'AIDS-Free World et ancien Envoyé spécial des Nations Unies pour le VIH/sida en Afrique), Nigel Fisher (président et chef de la direction, UNICEF Canada) et Peggy Edwards

# 350+

Nombre approximatif de demandes d'information reçues par courriel, téléphone ou télécopie, et auxquelles des employés du Réseau juridique ont donné suite

« À chaque jour, 8 000 personnes décèdent du sida, dans le monde.

*Nous pourrions être utiles si nous améliorerions le Régime canadien d'accès aux médicaments – loi adoptée à l'unanimité par le Parlement afin d'aider à exporter des médicaments génériques moins chers, vers les pays en développement, mais qui n'a pas livré grand chose en plus de quatre ans. À cause de formalités superflues dans cette loi, des vies sont perdues. »*

# 1427

Nombre de visites uniques sur  
le site [www.aidslaw.ca](http://www.aidslaw.ca)

(coprésidente, Comité national de plaidoyer de la Campagne de grands-mères à grands-mères). Quelques jours plus tard, M. Goldstein a déposé au Sénat un projet de loi (S-232) qui intègre largement les recommandations du Réseau juridique. Le lendemain, des étudiants et organismes ont tenu dans six villes canadiennes des activités de sensibilisation du public afin de mettre en relief la nécessité de rectifier le RCAM; et le Réseau juridique et ses alliés ont lancé une campagne qui a résulté en l'envoi, en quelques semaines, de milliers de cartes postales à des parlementaires pour les exhorter à appuyer les amendements proposés à la loi.

*Pour en savoir plus sur le travail du Réseau juridique en lien avec le RCAM, visiter [www.aidslaw.ca/rcam](http://www.aidslaw.ca/rcam).*

#### LE SITE INTERNET AIDSLEX

Qu'est-ce qui parle quatre langues (anglais, français, espagnol et russe), qui peut tenir simultanément plusieurs conversations, qui se trouve à Moscou et Abidjan en même temps qu'à New York et Bogotá, et qui renferme des milliers de ressources accessibles sur le sida et le droit? C'est AIDSLEX (AIDS and Law Exchange) - le portail Internet multilingue du Réseau juridique sur le sida et le droit.

En 2008-2009, le Réseau juridique a progressé à bon rythme dans l'exigeant travail conceptuel nécessaire à l'élaboration de cette ressource sophistiquée. Même si son lancement n'est prévu qu'à la mi-2009, une version préliminaire d'AIDSLEX a été présentée à un auditoire mondial, lors d'une séance satellite pour avocats et militants des droits humains en Amérique latine, à la veille du Congrès SIDA 2008.

Supervisé par un comité consultatif international de 12 membres, AIDSLEX s'adressera à un auditoire mondial de chercheurs, avocats et responsables de politiques désireux d'accéder à une collection centralisée de ressources sur le sida et le droit. Sa structure unique permettra aux usagers d'ajouter des ressources au répertoire.

*Rendu possible grâce à l'appui financier du (PNUD), de l'ONUSIDA, de la Fondation Levi Strauss et du M-A-C-AIDS Fund, AIDSLEX se trouvera à [www.aidslex.org](http://www.aidslex.org).*

# 52

**« S’il écoutait la voix de la raison – et ses propres experts – le gouvernement fédéral appuierait la réduction des méfaits en tant qu’élément essentiel de toute approche pragmatique, complète et fondée sur les données, en ce qui a trait à l’usage de drogue. »**

— Richard Elliott, texte d’opinion, *The Toronto Star*,  
9 août 2008

## **VOTER POUR L’ACTION CONTRE LE SIDA**

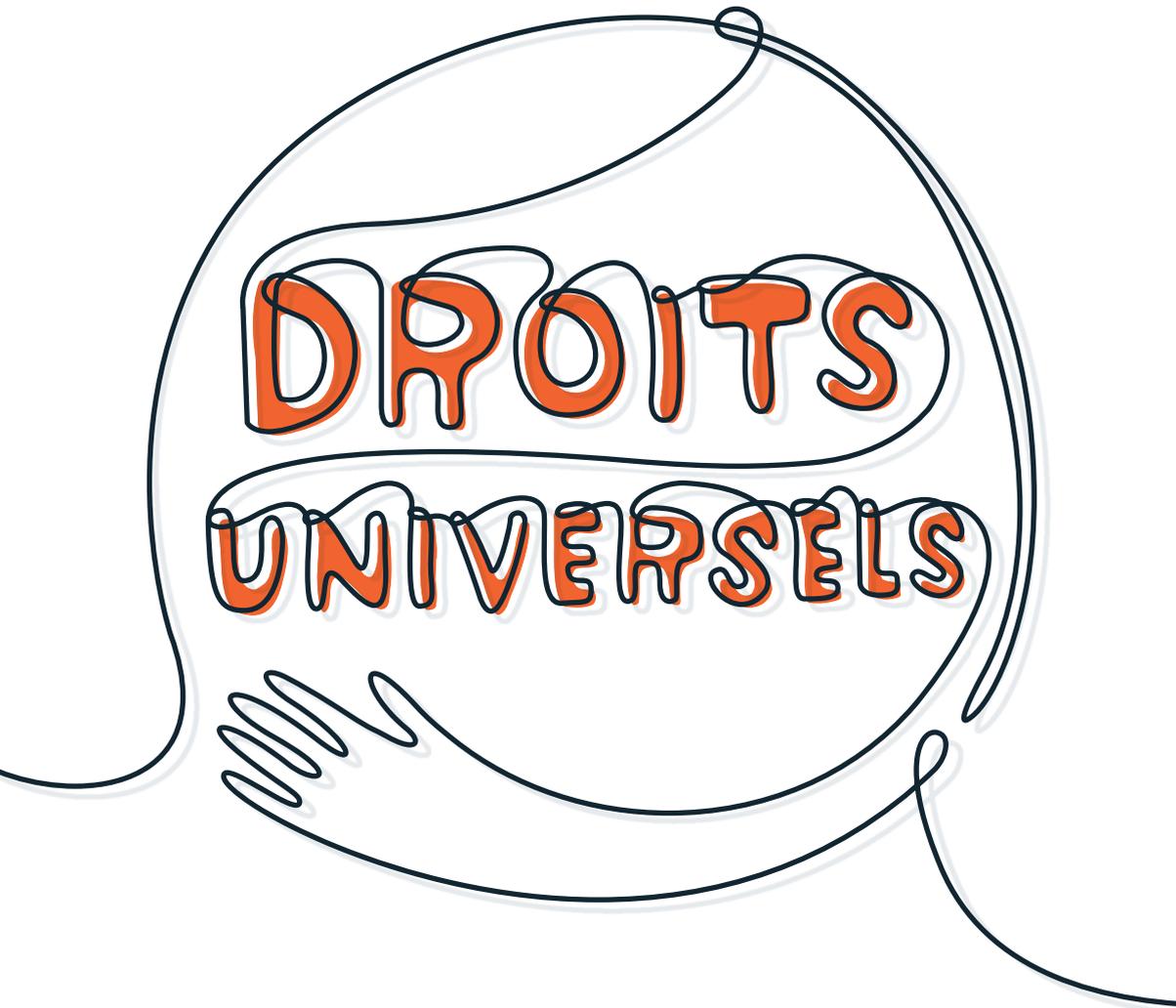
Une campagne électorale fédérale comme celle d’octobre 2008 permet aux citoyens de choisir leurs représentants – mais c’est aussi l’occasion d’attirer l’attention des électeurs et des candidats sur des enjeux liés au VIH/sida.

Le Réseau juridique n’a pas manqué cette chance. En collaboration avec la CISD, il a envoyé un questionnaire aux cinq principaux partis fédéraux, les interrogeant sur leurs positions à l’égard d’enjeux comme l’accès aux médicaments dans les pays en développement, le financement du sida aux paliers domestique et international, les programmes d’échange de seringues et les lieux supervisés pour l’injection.

De pair avec la Société canadienne du sida, le Réseau juridique a aussi mandaté la firme Angus Reid de procéder à un sondage d’opinion durant la campagne électorale. Les résultats ont révélé un appui clair des électeurs à une stratégie sur les drogues qui inclut des mesures de réduction des méfaits de même qu’au maintien ou à l’augmentation du financement de la lutte contre le VIH/sida. Les deux organismes ont dévoilé ces résultats lors d’une conférence de presse nationale qui a été couverte par des réseaux de télévision et des quotidiens à travers le pays.

Le Réseau juridique a aussi exhorté les Canadien-nes à « voter pour l’action contre le sida » par le biais de sites Internet de réseautage social et de blogues. À [aidslaw.ca](http://aidslaw.ca), les électeurs pouvaient consulter l’horaire des débats des candidats dans des circonscriptions clés et lire les réponses reçues de quatre des principaux partis fédéraux à notre questionnaire sur les enjeux liés au VIH/sida. Les individus et organismes préoccupés étaient invités à passer à l’action en envoyant un courriel aux chefs des partis fédéraux, en écrivant une lettre à un journal local, en ajoutant un bouton-lien dans leur blogue ou site Internet personnel, et en se joignant à un groupe spécial sur Facebook. Les journalistes pouvaient y consulter des documents d’information sur des enjeux clés, examiner les résultats de notre sondage et lire nos plus récents communiqués.

*L’archive de nos activités électorales est accessible à [www.aidslaw.ca/elections2008](http://www.aidslaw.ca/elections2008).*



DROITS  
UNIVERSELS

# NOTRE TRAVAIL À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE

---

Le Réseau juridique est conscient de la symbiose entre ses efforts au Canada et à l'étranger. La recherche et le plaidoyer internationaux enrichissent notre travail domestique, que ce soit dans le domaine des politiques sur la drogue, des prisons, de l'immigration, des droits des femmes, du droit de la propriété intellectuelle ou du test de sérodiagnostic. La participation à des tribunes internationales rehausse la crédibilité du Réseau juridique à domicile; l'information et le plaidoyer multilingue permettent à nos travaux de transcender les frontières.

**« À la veille du Congrès SIDA 2008, le Canada a l'occasion de signaler s'il a l'intention de se rallier à la réponse mondiale au sida. Depuis deux ans, il traîne de la patte. Il est plus que temps de passer aux actes. »**

— Richard Elliott, texte d'opinion, *Le Soleil* (Québec), *The Toronto Star*, *The Gazette* (Montréal) et *Winnipeg Free Press*, entre le 2 et le 8 août 2008

**MULTILINGUISME**

Pour un travail efficace sur la scène internationale, il est indispensable de s'adresser aux pays dans leur langue. Outre le développement de la ressource Internet multilingue AIDSLEX (voir p. 18), le Réseau juridique a produit un certain nombre de publications dans des langues autres que le français et l'anglais, notamment un numéro en espagnol de la *Revue VIH/sida, droit et politiques*, un rapport en thaï sur les politiques en matière de drogue accompagné de feuillets d'information, et des versions en russe de deux documents sur l'usage de drogue et le traitement de la toxicomanie (voir détails ci-dessous).

Nos documents en russe sont accessibles à [www.aidslaw.ca/ru](http://www.aidslaw.ca/ru); ceux en espagnol, à [www.aidslaw.ca/es](http://www.aidslaw.ca/es).

**RÉDUCTION DES MÉFAITS 2008**

Pour la deuxième année de suite, le Réseau juridique a organisé une rencontre satellite sur le VIH et le VHC en prison et autres lieux fermés, à la veille de l'International Harm Reduction Conference, à Barcelone, en mai 2008.

Plus de 200 chercheurs, militants, travailleurs des soins de la santé, représentants gouvernementaux et autres intervenants de nombreux pays ont participé à ce satellite pré-congrès où le Réseau juridique a présenté un exposé sur les alternatives légales à l'emprisonnement et a insisté sur l'importance d'impliquer les détenus dans la réponse au VIH et au VHC en milieu carcéral. L'événement était organisé en collaboration avec OSI et l'International Centre for the Advancement of Addiction Treatment, avec l'appui et le soutien de neuf ONG, agences onusiennes et ministères.

Au congrès proprement dit, le Réseau juridique a présenté sa recherche sur le traitement de la toxicomanie et les normes des droits humains, de même que le projet de réforme du droit dans six pays qu'appuie l'ONU (voir ci-dessous). Le Réseau juridique s'est joint par ailleurs à un groupe de militants pour les droits humains et la réduction des méfaits, pour une réunion avec M. Paul Hunt, rapporteur spécial de l'ONU sur le droit à la norme la plus élevée de santé qui puisse être atteinte, et conférencier invité; ils ont discuté d'enjeux des droits humains et de politiques en matière de drogue.

Par ailleurs, en collaboration avec le Programme international de développement de la réduction des méfaits de l'OSI et l'Alliance internationale sur le VIH/sida, le Réseau juridique a lancé la nouvelle édition internationale - en anglais et en russe - de *Rien à notre sujet sans nous*, notre rapport de 2004 sur l'implication accrue des personnes qui font usage de drogue.

Pour consulter l'ordre du jour de la rencontre satellite et le contenu des principaux exposés, visitez la page [www.aidslaw.ca/barcelona](http://www.aidslaw.ca/barcelona).

**PROJET DE L'ONU EN AZERBAÏDJAN ET EN ASIE CENTRALE**

Par un projet continu que soutient l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), le Réseau juridique tente de sus-

citer un cadre de politiques qui soit positif à l'amélioration de la prévention et des soins pour le VIH en Azerbaïdjan et dans cinq pays d'Asie centrale.

En mai 2008, le Réseau juridique a participé à la 2<sup>e</sup> Conférence d'Europe de l'Est et d'Asie centrale sur le sida, à Moscou – le plus important congrès sur le sida dans la région jusqu'à présent. En plus de présenter des versions préliminaires du projet de l'ONUDC, le Réseau juridique a procédé au lancement de la traduction en russe du rapport *Dependent on Rights: Assessing Treatment of Drug Dependence from a Human Rights Perspective*, qui traite d'un enjeu de droits humains fort préoccupant dans cette région où l'injection de drogue est le principal facteur qui alimente l'épidémie du VIH et où les personnes qui font usage de drogue, profondément stigmatisées, sont exposées à maintes violations de droits humains.

À l'aide de la loi modèle en matière d'usage de drogue et de VIH, préalablement publiée en anglais et en russe, des équipes nationales d'évaluation des six pays ont analysé les obstacles légaux à la prévention et aux traitements efficaces du VIH pour les détenus et les personnes qui font usage de drogue, et elles ont formulé des éléments de réforme nécessaires à l'appui d'une expansion efficace de la riposte au VIH. Le rapport technique du Réseau juridique, contenant des propositions détaillées de réforme législative et de politiques, sera publié conjointement avec l'ONUDC, en 2009, en anglais et en russe. On prévoit que le rapport sera un outil crucial à la quête de réformes dans toute la région, mais déjà le projet a contribué à éclairer des initiatives de réforme du droit en Azerbaïdjan et au Tadjikistan.

#### « DES PATIENTS ET NON DES CRIMINELS »

Grâce au soutien de la Fondation Levi Strauss, le Réseau juridique a réalisé une importante recherche sur les conditions auxquelles sont soumises les personnes qui font usage de drogue en Thaïlande.

Dans le document *Compulsory Drug Treatment in Thailand: Observations on the Narcotic Addict Rehabilitation Act B.E. 2545 (2002)*, nous signalons nos observations que, à maints égards, les individus dépendants de drogue en Thaïlande sont encore traités comme des criminels plutôt que comme des

patients – à l'inverse de l'approche établie dans la loi de 2002 qui proposait de traiter les usagers de drogue comme « des patients et non des criminels ».

Le rapport bilingue présente une analyse de la loi thaïlandaise et des comptes rendus de réunions avec divers ministères et représentants gouvernementaux, de visites dans des centres de traitement forcé ainsi que de quinze entrevues détaillées avec des personnes qui ont déjà été détenues dans ces centres.

Outre le fait qu'il signale des problèmes d'équité procédurale ainsi que des inquiétudes quant à l'absence de considérations cliniques dans la décision d'ordonner que quelqu'un suive un traitement, le rapport propose des améliorations à l'approche thaïlandaise, notamment le développement de normes nationales minimales pour le traitement de la toxicomanie, qui tiennent compte des meilleures données scientifiques disponibles, soient respectueuses des droits humains et permettent que les patients aient leur mot à dire dans leur traitement.

Présenté lors du congrès de 2009 sur la réduction des méfaits et accompagné d'une série bilingue de feuillets d'information sur l'usage de drogue et le VIH en Thaïlande, le rapport a donné lieu à la publication d'un texte d'opinion dans le *Phnom Penh Post*.

Les ressources portant sur la Thaïlande sont accessibles à [www.aidslaw.ca/drugpolicy](http://www.aidslaw.ca/drugpolicy).

# 170+

Nombre de demandes de journalistes reçues au Réseau juridique, dont plus de 50 à propos de la criminalisation de l'exposition au VIH, et plus de 30 à propos du Régime canadien d'accès aux médicaments

### TRAITEMENT OU TORTURE?

En novembre 2008, le Réseau juridique a participé à une consultation internationale, à Genève, sur les droits humains dans le contexte du traitement de la dépendance à la drogue. On y a présenté un document de travail (« Treatment or Torture ») qui examine pourquoi certains types de traitements abusifs de la dépendance à la drogue pourraient être considérés comme de la torture ou un traitement cruel, inhumain ou dégradant – et seraient donc contestables par des mécanismes du droit international des droits humains. Parrainée par le Programme de santé publique de l'OSI, la rencontre a réuni des chercheurs, des militants, des représentants et des experts juridiques d'agences onusiennes (notamment d'instances de surveillance des traités sur les droits humains), afin d'identifier des priorités de recherche et de plaider pour contester la torture et d'autres violations de droits humains au nom du « traitement » des personnes qui utilisent des drogues. Le Réseau juridique publiera son rapport sur la torture en 2009-2010.

**« Les lois coercitives qui portent atteinte à la vie privée des gens et à leur intégrité physique ne rassurent que de manière illusoire; les vraies solutions résident plutôt dans l'éducation, la protection et le soutien, de même que dans la protection de la santé et des droits de tous, qu'ils soient intervenants d'urgence ou personnes vivant avec le VIH/sida. »**

— Alison Symington, texte d'opinion, *Winnipeg Free Press*, 4 mai 2008 (à propos du Projet de loi 18 du Manitoba, *Loi sur l'analyse de fluides corporels et la communication des résultats d'analyse*)

### UNE « LOI TYPE » DE CHOSÉS À ÉVITER

Le Réseau juridique a poursuivi ses efforts pour contrer une partie des dommages de la mauvaise « loi type » de N'Djamena en Afrique occidentale et centrale. Présenté comme un modèle législatif, cette loi type influence encore des lois nationales en matière de VIH, alors qu'elle est piètrement rédigée et ne tient pas compte adéquatement d'importantes normes des droits humains et directives internationales de politiques en matière d'approches législatives.

Elle passe outre à des enjeux aussi cruciaux que les droits des femmes et des détenus. À d'autres égards, son manque de précision ou de spécificité comporte des dangers – par exemple, en ouvrant la voie à un recours dangereusement généralisé à la criminalisation de la transmission du VIH.

Depuis qu'il a préparé, à la demande du Bureau régional de l'ONUSIDA pour l'Afrique occidentale, une analyse de cette loi type et de la première vague de sept lois nationales auxquelles elle a donné lieu, le Réseau juridique a constaté que quelques autres pays ont adopté des lois en matière de VIH qui sont basées sur cette loi type. Par ailleurs, d'autres pays, notamment le Sénégal, la Gambie, le Libéria et la Côte d'Ivoire, ont élaboré des ébauches de loi à propos desquelles le Réseau juridique a présenté des commentaires détaillés, en plus de proposer des avenues de rechange et d'aller à quelques reprises dans la région pour présenter aux législateurs des options concrètes et conviviales aux droits.

De minces améliorations ont été apportées par voie d'amendement au projet de loi du Sénégal, mais il reste encore beaucoup à faire, comme ailleurs dans la région, où les parlementaires auraient fort à gagner d'une compréhension rehaussée du VIH et des droits humains. À cette fin, le Réseau juridique a présenté une formation de trois heures lors d'une réunion régionale onusienne de gestion, à Dakar en juin 2008, afin de rehausser la compréhension et la capacité du personnel de l'ONUSIDA et du PNUD dans la région, et de les outiller pour faire valoir la nécessité que les lois nationales sur le VIH/sida soient fondées sur le respect des droits humains. Il est toutefois devenu apparent que les groupes de la société civile dans la région auront besoin de soutien et d'une capacité accrue, dans l'optique de contrer l'adoption de lois malavisées et de faire en sorte qu'elles soient amendées adéquatement.

# 27

## FAIRE ENTENDRE NOTRE VOIX À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE

En décembre 2008, en réponse aux appels de regroupements alliés de travailleuses sexuelles, le Réseau juridique et Human Rights Watch ont marqué la Journée internationale pour mettre fin à la violence à l'égard des travailleuses sexuelles en écrivant une lettre ouverte au Gouvernement de la Macédoine, au sujet de la détention, de l'administration forcée de tests médicaux et des poursuites criminelles de personnes accusées d'avoir pratiqué le travail sexuel. S'unissant à 37 autres organismes du monde entier, le Réseau juridique a vivement condamné les actions de la police en lien avec l'arrestation massive de personnes soupçonnées de travail sexuel à Skopje.

En février 2009, le bilan du Canada a été examiné pour la première fois par le nouveau Conseil des droits de l'homme de l'ONU, à Genève. Nommé « Examen périodique universel » (EPU), ce processus consiste en un examen par les pairs des dossiers de pays en matière de droits humains. Le Réseau juridique a signé une soumission conjointe avec près de 50 ONG canadiens, mettant en relief l'écart croissant entre les promesses du Canada dans le cadre d'instruments internationaux, et leur respect au palier domestique. Nous avons également préparé une soumission distincte, dans laquelle nous énumérons cinq préoccupations que le Canada devrait aborder afin de respecter et de réaliser ses obligations de droits humains, aux paliers domestique et international : rectifier la loi canadienne sur l'accès aux médicaments dans les pays en développement; rétablir le financement de la stratégie fédérale sur le VIH/sida; améliorer l'accès aux services de réduction des méfaits pour les personnes qui s'injectent des drogues; assurer l'accès des détenus à des mesures de prévention du VIH comme du matériel d'injection stérile; et décriminaliser les travailleuses et travailleurs sexuels afin de protéger leur santé et leur sécurité.

À titre d'organisme non gouvernemental doté du statut consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations Unies, le Réseau juridique s'est joint à Human Rights Watch, à l'Initiative droit et santé du Programme de santé publique de l'Open Society Institute et à la Huairou Commission pour présenter une déclaration à la Commission de la condition de la femme (CCF). La rencontre de cette année avait pour thème le partage équitable des

responsabilités entre les femmes et les hommes, y compris les soins dans le contexte du VIH/sida. La déclaration conjointe du Réseau juridique a signalé qu'un tel partage des responsabilités ne concerne pas seulement les soins des proches, mais implique aussi des responsabilités et droits égaux relativement à la propriété, à la terre, au logement et à l'héritage. Concluant par des recommandations, la déclaration a exhorté les États membres à réviser leurs lois sur les droits de propriété des femmes et à abroger ou à amender « toute loi nationale qui viole les droits des femmes et des filles au logement et à la terre, et qui permet la répartition inéquitable de l'héritage. »

Outre son appui au contentieux au Canada, le Réseau juridique a appuyé les efforts de militants internationaux qui ont eu recours au système judiciaire pour défendre et faire avancer les droits humains. En plus de répondre à diverses questions d'avocats à la recherche de jurisprudence ou de documentation pour leurs clients, il a préparé une déclaration sous serment citant des études et orientations de politiques internationales, pour appuyer l'AIDS Law Project dans sa contestation en justice de la discrimination fondée sur la séropositivité exercée par la Défense nationale de l'Afrique du Sud dans ses pratiques d'embauche (pour laquelle il eût finalement gain de cause).

*Notre mémoire dans le cadre de l'EPU est accessible via [www.aidslaw.ca/eup](http://www.aidslaw.ca/eup). La déclaration conjointe à la CCF est accessible via [www.aidslaw.ca/women](http://www.aidslaw.ca/women).*

## NOS GENS

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### Exécutif

Thomas Kerr, *président*  
David Eby, *vice-président*  
Darlene Palmer, *secrétaire*  
David Olson, *trésorier*

#### Membres

William Booth  
James Burns  
Robert Carr  
Le-Ann Dolan  
Rosemary Fayant  
Liesl Gerntholtz  
Ryan Peck  
Christine Vézina

### PERSONNEL

Richard Elliott, *directeur général*

#### Unité des politiques

Richard Pearshouse, *directeur de la recherche et des politiques (jusqu'au 12 décembre 2008)*  
Sandra Ka Hon Chu, *analyste principale des politiques*  
Alison Symington, *analyste principale des politiques*  
Leah Utyasheva, *analyste principale des politiques*

#### Unité des communications

Gilles Marchildon, *directeur des communications (à compter du 5 janvier 2009)*  
David Cozac, *coordonnateur de projet*  
Vajdon Sohaili, *spécialiste des communications*

#### Unité des finances et du développement

Doriana Schiavi, *gestionnaire des finances*  
Eowynne Feeney, *coordonnatrice du rayonnement et du développement (à compter du 6 octobre 2008)*

#### Unité du soutien aux programmes

Terry Gould, *gestionnaire du soutien aux programmes*  
Jessica Campbell-Thompson, *adjointe administrative (jusqu'au 15 juillet 2008)*  
Gilleen Witkowski, *adjointe administrative (à compter du 25 août 2008)*

### STAGIAIRES ET BÉNÉVOLES

Eric Boschetti, *Université McGill*;  
Yin-Yuan (Y.Y.) Chen, *Université de Toronto*;  
Feruza Djamalova, *Université de Toronto*;  
Melanie Goren; Alec Khachatryan;  
Rebecca Stulberg

## REMERCIEMENTS

La générosité de nos donateurs est un élément crucial de la réussite de nos programmes et projets. Nous remercions les personnes et organismes suivants pour leurs contributions et leur appui.

#### Organismes

AIDS Foundation East-West  
Agence de la santé publique du Canada  
Bureau de lutte contre le VIH/sida, ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario  
Centre international pour l'avancement du traitement de la toxicomanie  
Direction des affaires internationales, Santé Canada  
Fondation Levi Strauss  
Fondation Stephen Lewis  
Fondation Trillium de l'Ontario  
Ford Foundation  
Le Groupe Banque mondiale  
M-A-C AIDS Fund  
Office des Nations Unies contre la drogue et le crime  
Ontario HIV Treatment Network  
Open Society Institute  
Open Society Initiative for Southern Africa  
Organisation mondiale de la Santé  
Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida  
Programme des Nations Unies pour le développement

#### Individus

Joan Anderson  
Michael Battista  
Line Beauchesne  
Glenn Betteridge  
Ruth Carey  
Joanne Csete  
Theodore S. de Bruyn  
Vulindlela Dube  
Richard Elliott  
Ralf Jürgens  
Murray Krahn  
Gilles Marchildon  
Azar Nikghadam  
John Plater  
Kathleen Yung

*Pour savoir comment vous pouvez appuyer notre travail, consultez [www.aidslaw.ca/dons](http://www.aidslaw.ca/dons).*

## PUBLICATIONS

Rapport annuel 2007–2008

« Adrift from the moorings of good public policy: Ignoring evidence and human rights », *International Journal of Drug Policy* 19 (2008)

Compulsory Drug Treatment in Thailand: Observations on the *Narcotic Addict Rehabilitation Act B.E. 2545 (2002)* (également disponible en thaï)

Drug Use and HIV/AIDS in Thailand – série de 6 feuillets d'information (également disponible en thaï)

« Effects of UN and Russian Influence on Drug Policy in Central Asia », *At What Cost?: HIV and Human Rights Consequences of the Global « War On Drugs »* (publié par l'Open Society Institute)

Élections 2008 : Votez pour l'action contre le sida : L'accès mondial à des médicaments salvateurs

Élections 2008 : Votez pour l'action contre le sida : La guerre à la drogue

Élections 2008 : Votez pour l'action contre le sida : Les coupes du fédéral dans les fonds pour la lutte au sida

Élections 2008 : Votez pour l'action contre le sida : Les lieux d'injection supervisée

Examen périodique universel (Canada) – mémoire au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

Harm Reduction and Human Rights: The Global Response to Injection-Driven HIV Epidemics — submission to the Office of the High Commissioner for Human Rights (co-rédigé avec l'International Harm Reduction Association et coll.)

La distribution de trousseaux pour un usage plus sécuritaire de crack, au Canada : questions et réponses

Le droit criminel et le VIH – série de 5 feuillets d'information

Legislation to Authorize Forced Testing for HIV In the Event of Occupational Exposure: An Unjustified and Unnecessary Rights Violation — A submission to the Government of Manitoba

# COMMUNIQUÉS

Mise à jour : le Régime canadien d'accès aux médicaments

*Nouvelles du Réseau juridique* 30, 31 et 32

Réaliser la promesse de traitements pour les plus vulnérables : des médicaments anti-sida abordables pour les enfants de pays en développement, en simplifiant le Régime canadien d'accès aux médicaments

*Revue VIH/sida, droit et politiques* 13(1) et 13(2/3)

« Rien à notre sujet sans nous » – L'implication accrue et significative des personnes qui utilisent des drogues illégales : un impératif sanitaire, éthique et des droits humains (édition internationale) (co-rédigé avec l'International AIDS Alliance et l'Open Society Institute; également disponible en russe)

« Rien à notre sujet sans nous » – Un manifeste de personnes qui utilisent des drogues illégales (co-produit avec l'International AIDS Alliance, l'Open Society Institute et l'International Network of People Who Use Drugs; également disponible en russe)

The Proposed "Mandatory Testing and Disclosure Act": An Unjustified and Unnecessary Violation of Rights — A submission to the Yukon Department of Justice and Members of the Legislative Assembly

VIH et hépatite C en prison – série de 13 feuillets d'information

« Viral time bomb »: Health and human rights challenges in addressing hepatitis C in Canada (co-rédigé avec le Centre for Addictions Research of BC; publié par le Centre for Addictions Research of BC)

*Pour en savoir plus, consultez [www.aidslaw.ca/lespublications](http://www.aidslaw.ca/lespublications).*

26 mars 2009 – Un panel d'experts lance une campagne pour la réforme du Régime d'accès aux médicaments

24 mars 2009 – Un groupe d'experts discutera de la réforme du Régime canadien d'accès aux médicaments (avis aux médias)

4 mars 2009 – The Rights of People Who Use Drugs in Prisons at Alberta Harm Reduction Conference (avis aux médias)

22 janvier 2009 – Le Canada sous l'examen du Conseil des droits de l'homme des Nations unies

12 janvier 2009 – Un juge admet avoir eu un comportement inapproprié à l'égard d'un témoin séropositif au VIH

9 octobre 2008 – Le Canada a besoin d'une nouvelle orientation concernant d'importants enjeux de santé

8 octobre 2008 – Release of New Poll Results Highlights Health Issues Absent From Federal Election Campaign: National Drug Strategy and Funding For AIDS (avis aux médias)

1er octobre 2008 – Les grands partis fédéraux répondent à un questionnaire électoral sur le sida

23 septembre 2008 – Un premier lot de médicaments abordables enfin en route vers l'Afrique

6 août 2008 – Un regroupement de travailleuses et travailleurs sexuels remporte le Prix de l'Action contre le VIH et pour les droits humains

5 août 2008 – Le ministre fédéral de la Santé exhorté à tenir la promesse du Canada au monde en développement

29 juillet 2008 – Le Village global accueille des militants pour les droits humains; thèmes brûlants en perspective (avis aux médias)

16 juin 2008 – Le Prix VIH/sida et droits humains 2008 est décerné à un activiste pour la santé en prison

29 mai 2008 – La décision de la cour à propos de l'Insite le confirme : les politiques canadiennes sur la drogue sont en conflit avec la santé publique et les droits humains

27 mai 2008 – Court Ruling Shields Vancouver's Supervised Injection Site

5 mai 2008 – Le Canada enfin sur le point de fournir des médicaments abordables à des pays en développement comme promis?

16 avril 2008 – Manitoba Forced HIV Testing Law Based on Flawed Rationale

*Pour en savoir plus, consultez [www.aidslaw.ca/medias](http://www.aidslaw.ca/medias).*

**« Je trouve que toute l'information qu'offre le site Internet du Réseau juridique est bien écrite, accessible et remarquablement exempte de jargon. Cela est très important pour les journalistes qui tentent de relater votre travail. »**

— Louisa Taylor, rédactrice principale, *The Ottawa Citizen*

## ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 mars 2009

	2009	2008
<b>ACTIF À COURT TERME</b>		
Encaisse	\$576,565	\$182,742
Placements à court terme	216,233	161,335
Comptes clients	116,932	117,319
Dépenses payées à l'avance	12,075	11,810
	921,805	473,206
Immobilisations	1,998	3,330
	\$923,803	\$476,536
<b>PASSIF ET ACTIF NET</b>		
Passif à court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer	\$67,169	\$39,141
Subventions reportées	769,984	355,105
	837,153	394,246
Actifs nets		
Placé dans des immobilisations	1,998	3,330
Non affecté	84,652	78,960
	86,650	82,290
	\$923,803	\$476,536

## ÉTAT DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminée le 31 mars 2009

	2009	2008
<b>REVENUS</b>		
Subventions	\$1,530,059	\$1,417,284
Frais de service	38,795	47,351
Cotisations	10,644	11,025
Dons	10,284	9,779
Intérêt et autres	13,991	26,683
	1,603,773	1,512,122
<b>DÉPENSES</b>		
Personnel	703,781	719,000
Honoraires professionnels	328,663	190,092
Déplacements	165,211	130,754
Activités à l'extérieur du pays	128,284	215,537
Loyer et entretien	84,385	83,741
Communications	70,349	58,308
Information et publications	59,105	57,127
Équipement	19,321	10,067
Matériel de bureau	17,428	14,520
Soutien et entretien du bureau	8,399	8,720
Autres dépenses	13,155	20,333
Amortissement	1,332	1,332
	1,599,413	1,509,531
<b>EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES POUR L'EXERCICE</b>	<b>\$4,360</b>	<b>\$2,591</b>